L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MACKIE & WHISE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune annonce gratuite, excepté celles qui concernent les successions, ne sera insérée qu'après le paiement d'icelle. Les annonces ayant rapport à la Banque, à la Bourse, à la Douane, à la Monnaie et à l'Hôtel-de-Ville, seront insérées à raison de $1 par carré pour chaque insertion.

ANNONCES — Une pointe par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement à introduire dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les carrés seront mesurés par la mesure.

ABONNEMENS — pour l'année aux annonces. — Les articles de patronage seront exigés à cash. Les annonces pour le terme de trois mois, seront exigées à cash. Les abonnements se paient à l'année ou à mois.

Les prix des souscriptions sont à cash et seront dus au commencement de chaque mois.

Les bureaux de commerce seront abonnés à la moitié moins.

Les publications non-payées après trois mois seront discontinuées.

Les avis des successions seront insérés gratuitement.

Les avis des ventes de biens réels seront insérés à raison de $1 par carré pour chaque insertion.

Les avis des ventes de biens réels que contiendront plus de quatre insertions, seront insérés à raison de $1 par carré pour chaque insertion subséquente